



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil communal a décidé de suivre les recommandations des autorités cantonales qui seront mises en œuvre progressivement d'ici au 31 octobre, dont les 10 mesures principales sont les suivantes :

1. **Chauffage**

Réduction du chauffage des bâtiments publics, y compris des écoles, pour une température des locaux de max. 20° la journée et de 17° pour les salles de sport et les ateliers (sous réserve des institutions des domaines de la santé et du handicap)

2. **Eclairage public**

Extinction de l'éclairage public nocturne communal et cantonal y compris celui des édifices et monuments de minuit à 5h au minimum, sous réserve des impératifs techniques et de sécurité

3. **Electronique**

Extinction des équipements électroniques (postes de travail, écrans, imprimantes, etc) qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent

4. **Eau**

Réduction de la consommation d'eau (chaude et froide) et diminution de la température des chauffe-eau à 60°

5. **Installations**

Limitation de l'usage des installations gourmandes en énergie (ascenseurs, escalators, climatisations, luminaires, chauffages d'appoint, etc)

6. **Télétravail**

Optimisation des conditions de mise en œuvre du télétravail (chauffage, éclairage, déplacements, etc)

7. **Eclairage commerces**

Extinction de l'éclairage des enseignes et vitrines des commerces fermés de 22h à 7h au minimum

8. **Décorations**

Sobriété demandée en matière d'éclairages de Noël

9. **Transports publics**

Réduction du chauffage et de la climatisation des transports publics urbains et régionaux

10. **Piscines**

Réduction de 2° de la température de l'eau des piscines publiques

La Commune de Boudry a décidé d'aller au-delà des recommandations cantonales puisque les Travaux publics et Eli 10 SA éteindront progressivement l'éclairage public de chaque quartier de 23h à 6h, à partir de la fin du mois d'octobre.

De plus, les titulaires de commerces et d'enseignes à Boudry ont été invités par courrier à éteindre leurs enseignes et vitrines en dehors des heures d'ouverture de leur entreprise.

Les passages pour piétons les plus sensibles seront dotés d'une lumière de chantier clignotante avec une batterie solaire, chaque passant étant invité à faire preuve de prudence.

Boudry, le 3 octobre 2022

Le Conseil communal